

Aubière
Aulnat
Beaumont
Blanzat
Cébazat
Ceyrat
Chamalières
Châteaugay
Clermont-Ferrand
Cournon-d'Auvergne
Durtol
Gerzat
Le Cendre
Lempdes
Nohanent
Orcines
Pérignat-lès-Sarliève
Pont-du-Château
Romagnat
Royat
Saint-Genès-Champanelle



CLERMONT COMMUNAUTÉ

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE au titre de la loi sur l'eau relative au projet de plan d'épandage des boues de la Station d'Épuration des Trois Rivières

Par arrêté en date du 30 juillet 2014, le Président de Clermont Communauté a prescrit une enquête publique d'une durée de 33 jours, ouverte du lundi 18 août 2014 au vendredi 19 septembre 2014 inclus sur le projet de plan d'épandage des boues de la Station d'Épuration des Trois Rivières.

Le dossier, qui comporte une étude d'impact, un résumé non technique, ainsi que l'Avis de l'Autorité Environnementale, sera consultable dans les mairies suivantes :

1° - en Mairie d'Aulnat (siège de l'enquête)

Lundi, mercredi et vendredi : 8h30/12h – 14h/17h

Mardi et jeudi : 8h30/12h – 14h/18h

2° – en Mairie de Billom

Du lundi au vendredi : 9h/12h – 13h30/16h30

Samedi matin : 9h/12h

3° - en Mairie de Brenat

Lundi et mercredi : 16h30/18h30

Vendredi : 16h30/17h30

4° - en Mairie de Chaptuzat

Mardi après-midi : 13h45 – 18h

Vendredi après-midi : 13h45 – 17h

5° - en Mairie de Mezel

Du lundi au vendredi : 9h – 12h

Du lundi au mercredi après-midi : 13h30 – 18h30

Vendredi après-midi : 13h30 – 16h30

6° - en Mairie d'Orléat

Du lundi au jeudi : 8h/12h – 13h/18h

Vendredi : 8h/12h – 13h/17h

7° - en Mairie de Sauvagnat Ste-Marthe

Lundi et vendredi : 18h/19h

Mercredi : 10h/11h

8° - en Mairie de St-Germain Lembron

Du lundi au jeudi : 8h/12h – 13h30/17h30

Vendredi et samedi : 8h/12h

9° - en Mairie de St-Jean des Ollières

Du lundi au vendredi : 9h/12h – 14h/16h

Samedi : 9h/12h

10° - en Mairie de St-Julien de Coppel

Lundi : 9h/12h

Mercredi : 9h/11h

Jeudi : 9h/12h – 14h/16h

Vendredi : 9h/12h

Samedi : 10h/12h

11° - en Mairie de St-Laure

Mardi : 13h30/17h30

Mercredi : 15h30/18h30

Samedi : 9h/12h

12° - en Mairie de St-Martin des Plains

Lundi et mardi : 14h/16h

Jeudi matin : 9h/12h

Le dossier sera aussi consultable sur le site internet de Clermont Communauté :
www.clermontcommunaute.net

A cet effet, il a été désigné une commission d'enquête constituée de :

- Monsieur Vincent FRANCO, Ingénieur retraité (Président de la commission)
- Monsieur Patrick REYNES, Ingénieur conseil (Membre titulaire)
- Monsieur Alexis JELADE, Cadre d'entreprise en retraite (Membre titulaire)
- Monsieur Joël ROSSI, Professeur retraité (Membre suppléant)

La commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux heures et dates suivantes :

à la Mairie d'Aulnat :

- lundi 18 août 2014 de 09h à 12h
- vendredi 19 septembre 2014 de 14h à 17h

à la Mairie de Brenat:

- lundi 18 août 2014 de 16h30 à 18h30
- lundi 1er septembre 2014 de 16h30 à 18h30

à la Mairie de Mezel :

- lundi 25 août 2014 de 14h à 17h
- mercredi 3 septembre 2014 de 09h à 12h

à la Mairie de Saint-Martin des Plains :

- jeudi 21 août 2014 de 09h à 11h45
- jeudi 04 septembre 2014 de 09h à 11h45

à la Mairie de St Laure :

- mardi 19 août 2014 de 14h à 17h
- mardi 09 septembre 2014 de 15h30 à 17h30

à la Mairie de Chaptuzat :

- mardi 26 août 2014 de 14h à 17h
- mardi 16 septembre 2014 de 14h à 17h

à la Mairie de St-Germain Lembron :

- mercredi 27 août 2014 de 09h à 12h
- jeudi 11 septembre 2014 de 14h à 17h

à la Mairie de St-Jean des Ollières :

- jeudi 28 août 2014 de 09h à 12h
- lundi 15 septembre 2014 de 14h à 16h

à la Mairie de Billom :

- vendredi 29 août 2014 de 9h à 12h
- mercredi 17 septembre 2014 de 13h30 à 16h30

à la Mairie de Sauvagnat Ste-Marthe :

- mercredi 20 août 2014 de 10h à 11h
- mercredi 17 septembre 2014 de 10h à 11h

à la Mairie de Orléat :

- mardi 26 août 2014 de 09h à 12h
- jeudi 18 septembre 2014 de 09h à 12h

à la Mairie de St Julien de Coppel :

- vendredi 22 août 2014 de 09h à 12h
- lundi 15 septembre 2014 de 09h à 12h

Les observations pourront soit être inscrites sur les registres ouverts à cet effet, soit être communiquées oralement aux Commissaires-Enquêteurs qui les consigneront dans un procès-verbal, soit être adressées, par écrit, aux Commissaires-Enquêteurs à la Mairie de Aulnat, où elles seront annexées au registre d'enquête.

A l'expiration du délai d'enquête, les registres seront clos par le président de la commission qui disposera alors de trente jours pour établir et transmettre son rapport et ses conclusions motivées à Monsieur le Président de Clermont Communauté.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public en mairies de Aulnat, Billom, Brenat, Chaptuzat, Mezel, Orléat, Sauvagnat Ste-Marthe, St-Germain Lembron, St-Jean des Ollières, St-Julien de Coppel, St-Laure et St-Martin des Plains et publiés sur le site de Clermont Communauté pendant une durée d'un an.